

Escalpade pour des enfants, des ados et des adultes... exceptionnels

JEAN-FRANÇOIS LAUWENS

Dans le Brabant wallon, Escalpade ne cesse de croître au service des enfants atteints de déficiences physiques. À l'horizon 2030, l'ASBL espère même ouvrir un centre résidentiel pour ceux qui quittent l'école. Aujourd'hui, elle double la superficie de son école secondaire, à Limal.

Elle a été créée en 1997 à Louvain-la-Neuve par des parents d'enfants atteints de déficiences physiques pour répondre à un manque d'infrastructure d'enseignement spécialisé de ce type (type 4) dans le Brabant wallon. Et depuis l'inauguration, deux ans plus tard, de son école fondamentale (65 enfants), Escalpade ne cesse de croître. En juin dernier, les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de l'Éducation - Caroline Désir (PS) - et des Bâtiments scolaires - Frédéric Daerden (PS) - ont lancé les travaux de rénovation de l'école secondaire. En présence d'ailleurs du parrain d'Escalpade, Joachim Gérard. Originaire de Limelette, le joueur de tennis en chaise roulante, récent vainqueur de Wimbledon et de l'Open d'Australie, n'est pas avare de son temps quand il s'agit de soutenir l'association.

Inaugurée en 2009 à Limal (Wavre), celle-ci éprouvait effectivement un besoin urgent de « pousser les murs ». Près de 80 adolescents occupent en effet désormais le petit bâtiment à l'ombre de l'église Saint-Martin. Avec ces travaux, la superficie va quasiment doubler - passant ainsi de 1.060 à 1.900 m² - d'ici à la rentrée 2022. Ils permettront aussi et surtout d'améliorer l'accessibilité des PMR (ascenseur), de transformer 5 classes, ainsi que d'aménager un réfectoire et un préau. C'est que le bâtiment, celui aménagé dans l'ancienne école du Gai savoir, ne correspondait plus vraiment aux besoins d'un tel établissement. Aujourd'hui, les deux couloirs centraux sont essentiellement transformés en parking pour les imposants tricycles des élèves pris en



© Escalpade

charge par Escalpade. L'offre en places présente un manque criant dans la province de Brabant wallon, ce qui contraint trop de familles à envoyer leur enfant vers Bruxelles ou Namur. En dix ans, la forte augmentation du nombre d'élèves - de 18 à 80 - a provoqué la réduction de l'espace dévolu à chacun de 65m² par enfant à 15 m² par élève, pour une norme SeGEC de 30 m².

Au total, les travaux atteindront le montant de 1,7 million d'euros dont 700.000 pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le reste étant financé par la générosité de fondations et d'entreprises de la région.

Besoins spécifiques

De l'ambition, Escalpade n'en manque pas, elle qui revendique de s'adresser à « des enfants, des ados et des adultes exceptionnels ». Avec trois implantations aujourd'hui (primaire à LLN, secondaire à Limal, centre de jour pour jeunes adultes à LLN depuis 2016), l'ASBL espère répondre à bien plus de besoins encore demain. « À l'objectif 2030, nous voulons réaliser trois nouveaux projets pour répondre aux manques en Brabant wallon qui contraignent à aller jusqu'à Bruxelles ou vers Namur et qui font que les jeunes sont abandonnés une fois qu'ils quittent notre école », énonce Frédéric Lemmers,

président de l'ASBL. « D'abord un centre de jour pour polyhandicapés de 3 à 18 ans, ensuite un centre résidentiel pour polyhandicapés de plus de 18 ans et, enfin, un centre d'hébergement pour 30 adultes de grande dépendance. »

Si le sort des handicapés adultes est rarement pris en compte, pour le volet scolaire aussi, les moyens publics sont de moins en moins élastiques dans le contexte de la réforme des pôles territoriaux entrée en vigueur à cette rentrée. Il y a un an en effet, la ministre de l'Éducation a décidé la suppression des intégrations temporaires totales, soit la possibilité donnée aux enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé de suivre la totalité des cours dans l'enseignement ordinaire pendant une ou des périodes déterminées d'une année scolaire. Arnauld Demoulin, président du PO d'Escalpade, tire la sonnette d'alarme : « Il existe dans un établissement comme le nôtre toute une série de besoins spécifiques, des logopèdes, des éducateurs, destinés par exemple à quelques élèves. Je prends un exemple : nous avons des élèves non-oralisants, ils ont besoin d'avoir à leurs côtés une sorte d'interprète. C'est très spécifique mais ce sont des tâches que nous devons faire financer sur fonds propres parce que la Communauté française ne peut financer ces emplois. » ■